



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents, Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D., POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Association « Fête du Bruit » - Saint-Porchaire : 100 €
Association « Les Lapidiales » - Port d'Envaux : 1 500 €
Ateliers artistiques du Bruant – Saint-Porchaire : 1 000 €
17 Rétro-Passion - Saint-Porchaire : 450 €
Tennis club – Saint-Porchaire : 460 €
Syndicat d'Initiative – Pont l'Abbé d'Arnoult : 500 €
SOLCANPO – Saint-Porchaire : 370.30 €
SPA : 5 525 €
Avenir Cycliste - Nieul les Saintes : 190 €
US - Pont l'Abbé d'Arnoult : 2 790 €
Judo Club - Pont l'Abbé d'Arnoult : 2 640 €
Badminton Club Pont l'Abbé d'Arnoult : 2 790 €
APPE Basket - Port d'Envaux: 2 400 €
Tennis club – Port d'Envaux : 140 €
Foyer rural – Romegoux : 340 €
Judo Club – Saint-Porchaire : 260 €
Groupement Jeunes Footballeurs Cœur Saintonge : 6 090 €
AKSF Aïkido – Saint-Porchaire : 180 €

Badminton Club – Saint-Porchaire : 330 €
Les Petites Coccinelles de Cœur de Saintonge : 15 000€

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,



Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

PARTENARIAT ASSOCIATION ROUL'MA FRITE.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la collectivité a été sollicitée par l'association « Roul'ma Frite » pour un partenariat.

Il rappelle que cette structure est une association loi 1901 spécialisée dans le recyclage d'un déchet (l'huile de friture usagée) et sa transformation en additif au diesel permettant une alternative favorable à la consommation intensive des énergies fossiles. Cette association, soutenue par le syndicat mixte CYCLAD, était accueillie précédemment dans leurs locaux de Surgères.

Monsieur le Président indique que le bail arrivant à échéance et leur action étant située pour plus de 80% en Saintonge Romane, ils ont sollicité la collectivité pour être accueilli dans un bâtiment de la CDC et maintenir leur activité.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil l'accueil à partir du 1/01/2018 de cette structure au sein d'un local communautaire (parcelle cadastrée section AL n°499) pour contrepartie d'un loyer modéré de 200 euros, s'inscrivant également dans le développement de filières liées aux énergies sur le territoire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président

Charente-Arnoult
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire, le tableau des attributions de compensations 2018.

<i>Communes</i>	<i>Attribution de compensation au 1/01/2017 ou contribution (-)</i>	<i>Transfert de charge Tourisme</i>	<i>Nouvelle attribution de compensation</i>
BALANZAC	11 064		11 064
BEURLAY	30 847		30 847
CRAZANNES	-2 284		-2 284
GEAY	9 995		9 995
LA VALLEE	5 259		5 259
LES ESSARDS	23 086		23 086
NANCRAS	-6 770		-6 770
NIEUL LES SAINTES	7 172		7 172
PLASSAY	46 146		46 146
PONT L ABBE D ARNOULT	108 989	-11 484 €	97 505
PORT D ENVAUX	78 755	-1 299 €	77 456
ROMEGOUX	-5 752		-5 752
SAINT PORCHAIRE	115 926		115 926
SAINT SULPICE D ARNOULT	4 592		4 592
SAINTE GEMME	19 895		19 895
SAINTE RADEGONDE	501		501
SOULIGNONNES	14 873		14 873
TRIZAY	-3 429	-7 782 €	-11 211
TOTAL	458 865	- 20 565	438 300

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017

Le Président,



Sylvain BARREAUD.



Sous le N° 017 = 241700517 - 2017 112

9 - 83 2017 - DE - - - - -

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 07/11/2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOÛT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents, Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

SOUTIEN CDC – RYTHMES SCOLAIRES.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil les conditions de soutien déjà établies depuis la mise en œuvre de la nouvelle réforme des rythmes scolaires en 2013 et dont bénéficient les communes engagées dans le maintien des 9 demi-journées scolaires.

- **La définition, le portage et l'organisation des instances du Projet Educatif de Territoire (PEDT)** contrat signé avec l'Etat et ses différents services en cause (Education Nationale et Jeunesse et Sports) ainsi que la CAF. Ce contrat permet l'ensemble des dérogations liées notamment aux taux d'encadrement (entérinées depuis août 2016) mais également pour les communes signataires de bénéficier du fond du soutien Etatique,
- **Un soutien forfaitaire de 1000€** par commune pour l'acquisition de matériel pédagogique,
- **15€ par heure et par intervenant extérieur** dans le cadre des activités périscolaires sur un volume maximum de 3h par semaine,
- **L'accompagnement financier des formations Bafa et Bafd** pour les agents communaux titulaires engagés dans la réforme,
- **L'accompagnement du redéploiement des animateurs** du centre de loisirs les P'tits Cœurs de Saintonge.

Monsieur le Président propose de valider ces principes de soutien et également de faciliter le versement aux collectivités concernées soit, suivant le cas, les communes ou les SIVOS en cas de RPI.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.


Le Président
Cœur de Saintonge
Charente-Arnoût
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE EXTENSION MAISON DES RIVIERES.

Le projet d'extension de la Maison des Rivières a fait l'objet d'une nouvelle demande de soutien auprès de l'Etat dans le cadre du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local). Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le nouveau plan de financement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE-ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAISON DES RIVIERES PLAN DE FINANCEMENT H.T.			
Nature des Dépenses		Nature des Recettes	
Lot 1 - Gros œuvre – Maçonnerie	62 500,00	Conseil Départemental (acquis – 15,7%)	45 000,00
Lot 2 - Etanchéité sur bacs aciers	42 800,00		
Lot 3 - Menuiseries extérieures	25 400,00	DETR 2017 (Acquis – 25%)	71 693, 00
Lot 4 - Charpente - Menuiseries bois	19500,00		
Lot 5 - Plâtrerie - Isolation - Cloisons	11 400,00	FSIL (Sollicité – 25%)	71 693, 00
Lot 6 - Faux-plafonds	4 100,00		
Lot 7 - Revêtements de sols	12 200,00		
Lot 8 – Peintures	7 400,00	CAF (Sollicité – 14,3%)	41 009, 00
Lot 9 - Plomberie – Chauffage	56 800,00		
Lot 10 – Electricité	15 000,00		
Mission Etude de faisabilité	4 150,00	Autofinancement par la Cté de Communes (20%)	57 378,30
Mission Architecte	19 748,30		
Mission Chauffage et fluides	4 300,00		
Mission SPS	1 475,00		
TOTAL H.T.	286 773,30	TOTAL H.T.	286 773,30

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017

Le Président,



CHARENTE-ARNAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

Sylvain BARREAUD.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

**PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE ETUDE PROJET GALAXIE DES
PIERRES LEVEES.**

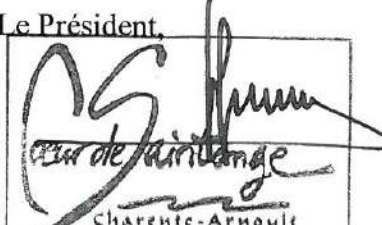
Le projet de la Galaxie des Pierres Levées a fait l'objet d'une nouvelle demande de soutien auprès de l'Etat dans le cadre du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local).

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le nouveau plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
ETUDE	50 000 €	DEPARTEMENT 17 (acquis 30%)	15 000 €
		LEADER (acquis 35%)	17500 €
		ETAT (FSIL - 15%)	7 500 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	10 000€
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000€

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017

Le Président,

Cœur de Saintonge
Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 8 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

DECISIONS MODIFICATIVES.

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
21578 - 22	Panneaux communes	1 000	021	Prélèvement section investissement	18 000
2317 - 48	Voirie Beurlay	13 000			
2317 - 61	Voirie La Vallée	4 000			
TOTAL		18 000	TOTAL		18 000
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
023	Virement section investissement	18 000			
60611	Eau	2 000			
60612	Electricité	2 000			
60622	Carburant	4 000			
60633	Fournitures de voirie	30 000			
6064	Fournitures administratives	1 500			
6135	Locations mobilières	1 600			
615221	Entretien bâtiments publics	4 000			

615232	Entretien réseaux	250			
6156	Maintenance	4 000			
6188	Autres frais divers	3 500			
6232	Fêtes et cérémonies	3 500			
6236	Catalogues et imprimés	1 000			
6251	Voyages et déplacements	1 500			
6261	Frais d'affranchissement	1 000			
6262	Frais télécom	4 000			
6281	Concours divers	600			
6355	Taxes véhicules	500			
6218	Autre personnel extérieur	12 000			
64131	Personnel contractuel	300			
64168	Autre emplois insertion	12 000			
6456	Fonds nat Compensation	3 100			
657358	Subv grpmt collect. (Pays Saintonge)	3 000			
6718	Autres charges exceptionnelles (régie)	1 500			
678	Autres charges exceptionnelles	-114 850			
TOTAL		0			

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017

Le Président,

Charente-Ardenne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

N° 87/2017

Sous le N° 017 - 241700517 - 2017 112
9-27-2017-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 07/11/2017



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

INDEMNITE AU PERCEPTEUR.

Monsieur le Président, sur sollicitation de Monsieur le Receveur Communautaire, soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire, l'attribution de l'indemnité dévolue à ce dernier eu égard à sa mission de conseil pour un montant de 1 018.09 Euros brut.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Sylvain BARREAUD.

Sous le N° 017 - 241700517 - 2017 112
9-88-2017-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 07/11/2017



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

ADMISSIONS EN NON-VALEURS.

Sur sollicitation de Monsieur le Receveur, Monsieur le Président propose de délibérer sur les admissions en non-valeurs, sur le budget des Ordures Ménagères, pour un montant de 10 000€.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017

Le Président

Charente-Arnoùlt
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

DELEGATIONS DE SIGNATURE.

Monsieur le Président, sur demande de la perception et suivant l'article 2122-19 du CGCT, soumet les délégations de signature suivantes à l'approbation du Conseil:

- Monsieur Jean-Claude Grenon – Vice –Président : Délégation générale
- Monsieur Patrick Machefert – Vice-Président : Infrastructures communautaires
- Madame Monique Rivière – Vice-Présidente : Petite enfance, enfance, jeunesse
- Monsieur Mathieu Barbaud – Directeur général des services pour les charges incombant au bon fonctionnement quotidien de la collectivité et pour un montant limité à 1 000 €.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,



Sylvain BARREAUD.



Sous le N° 017 - 241700517 - 2017

9-90-2017-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 07/11/2017

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 09 juin 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

REMPLACEMENT DELEGUES PAYS DE SAINTONGE ROMANE.

Suite à des démissions, Monsieur le Président soumet la nomination de nouveaux délégués pour représentation au Syndicat Mixte Pays de Saintonge Romane :

- Mairie de Nancras – Démission de Mme Entem – Monsieur Robert est proposé en remplacement.
- Mairie de Saint-Sulpice : Démission de Madame Jacquard – Monsieur Boiteau est proposé en remplacement.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,
Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)
Date de la convocation : 08 novembre 2017
Présents : 30
Secrétaire de séance : David RAFFE.

PROJET TERRA AVENTURA – OFFICE DE TOURISME DE SAINTES.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes a pris une nouvelle compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017, le tourisme.

Dans ce contexte, Monsieur Oubron, Directeur de l'Office de Tourisme (OT) de Saintes, a présenté un nouveau produit de géocatching intitulé « Terra Aventura » dont l'objectif est de favoriser le développement touristique des territoires. Cette expérience est déjà engagée sur la CDA de Saintes et donne à ce jour, des résultats concluants.

L'OT de Saintes mobilise des financements partenaires et des fonds propres afin de mener à bien cette réalisation.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la participation pour le développement de cette action sur la Communauté de Communes, à hauteur de 500€.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,

Sylvain BARREAUD
17250 SAINT PORCHAIRE



Sous le N° 017 - 241700517 - 2017 112
9- 92- 2017- DE - - -

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 07/11/2017

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D., POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 11/2017

Le Conseil Communautaire vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **20 000 EUROS** destiné à financer des travaux de voirie. Cet emprunt aura une durée de **8 ans** avec une date de versement au 25 janvier 2018.

Ensuite, la Communauté de Communes se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **8 ans**, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1,10 % l'an**.

La première échéance est fixée au 25/02/2018,

La deuxième échéance est fixée au 25/01/2019,

Le taux recalculé suite à l'avancement de ces échéances est de **0,85 %**,

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **100 euros**.

La Communauté de Communes aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Communauté de Communes paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Communauté de Communes s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

M. Sylvain BARREAUD est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Communauté de Communes et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président

Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD

